

Papir'usses

LE MAGAZINE
DU CONTRAT DE RIVIÈRES



UNE RIVIÈRE,
DES HOMMES,
UN TERRITOIRE

LE CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES EN 5 QUESTIONS

1 POURQUOI UN CONTRAT DE RIVIÈRES ?

Un Contrat de rivières permet d'intervenir de manière globale et concertée sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire. Il se formalise par un accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers de l'eau (pêcheurs, agriculteurs, industriels, gestionnaires d'eau potable, etc.) et différents partenaires institutionnels (État, Agence de l'Eau, Région, Département...).

2 POUR QUEL PROGRAMME ?

Le Contrat de rivières des UsseS identifie 55 fiches actions à mettre en œuvre d'ici 2019 pour protéger et valoriser la ressource en eau. D'un investissement de 15 millions d'euros sur 5 ans, elles visent plusieurs objectifs : améliorer la qualité de l'eau, entretenir les rivières au quotidien, protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...), mieux partager la ressource.

3 SUR QUEL TERRITOIRE ?

L'eau ne s'arrête pas aux limites administratives des communes. C'est à l'échelle du bassin versant des UsseS que le Contrat de rivières s'applique, soit 41 communes et 33 000 habitants, de Seyssel à Arbusigny, et de Clarafond à Sillingy. Cet espace comprend plus de 300 km de cours d'eau autour de la rivière principale des UsseS, elle-même alimentée par de nombreux petits affluents, dont les Petites UsseS, la Férande et le Fornant.

UN BASSIN VERSANT, C'EST QUOI ?

C'EST LE TERRITOIRE DRAINÉ PAR UN COURS D'EAU ET SES AFFLUENTS, PAR RUISSELLEMENT ET INFILTRATION. C'EST L'ÉCHELLE LA PLUS PERTINENTE POUR GÉRER L'EAU, CAR CE QUI SE PASSE EN AMONT A DES CONSÉQUENCES SUR LA SITUATION EN AVAL. CHAQUE GOUTTE D'EAU QUI TOMBE AINSI SUR LE BASSIN VERSANT FINIT SA COURSE DANS LES USSES.



4 QUI FAIT QUOI ?

Le SMECRU, syndicat mixte en charge de la mise en œuvre du Contrat de rivières des UsseS, est piloté par des élus des 8 intercommunalités du territoire. Il assure en direct la maîtrise d'ouvrage de la plupart des actions prévues au Contrat, mais n'a cependant pas vocation à remplacer les autres acteurs qui exercent des compétences liées à l'eau, comme pour l'assainissement par exemple.

5 EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ(E) ?

L'eau est l'affaire de tous. Vitale, elle est également nécessaire à l'économie (agriculture, industries, loisirs...) et représente un atout fort pour notre territoire et sa qualité de vie. Mais cette ressource précieuse est aussi fragile. Le SMECRU vous donnera donc les clés pour adopter de bonnes pratiques et changer durablement vos comportements au fil des numéros de Papyr'UsseS. Car c'est ensemble et au quotidien que nous pouvons agir pour notre eau !

LE SMECRU, UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES USSES



Aurélie RADDE
Chargée de mission

Elle pilote le projet au quotidien, coordonne les actions et les moyens mis en œuvre pour protéger durablement la ressource en eau.



Bénédicte CAZERGUE
Chargée de mission

Elle assure le remplacement d'Aurélie RADDE pendant son congé maternité.



Matthieu CHABANON
Technicien de rivières

Souvent sur le terrain, il assure la mise en œuvre et le suivi des travaux qui ont directement trait à la rivière.



Nathalie BAS-BOUSSION
Assistante de gestion

Elle assure les missions de comptabilité et de secrétariat du syndicat.

Les UsseS

CONTRAT DE RIVIÈRES

ÉDITO



« ENSEMBLE, MOBILISONS NOUS POUR NOTRE EAU »

Je suis particulièrement heureux de vous adresser ce premier numéro de Papyr'UsseS, le magazine du Contrat de rivières des UsseS.

Signé en janvier 2014, ce Contrat de rivières est l'aboutissement d'un long travail de diagnostic et de concertation, qui a mobilisé pendant plusieurs années l'équipe technique du SMECRU, les élus locaux, les acteurs économiques, les services des administrations, les usagers de l'eau et les acteurs associatifs.

Notre territoire dispose désormais d'une politique de gestion de l'eau globale et concertée, dont les premières actions entrent en œuvre sur le terrain. Cet ambitieux programme concilie les besoins du territoire et des activités humaines ainsi que la préservation de la rivière en tant que milieu naturel et atout de développement.

L'eau des UsseS, sa faune et sa flore représentent en effet un patrimoine précieux, mais aussi fragile. Chacun à son niveau peut et doit donc participer à la préservation et la mise en valeur de cette ressource. Élus, techniciens, agriculteurs, riverains des cours d'eau ou plus largement habitants du bassin versant des UsseS, nous comptons sur votre mobilisation !

Je vous souhaite une bonne lecture,

Christian BUNZ
Président du SMECRU

UNE QUESTION, UN AVIS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

SMECRU
107, route de l'Église 74910 BASSY
04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christian Bunz
RÉDACTION/CONCEPTION
Terra Publica
PHOTOGRAPHIES :
SMECRU/ISETA/Association
de la truite du Val des UsseS
/ASTERS
IMPRESSION
Imprimé sur papier recyclé
Lamazière Imprimeur
20 000 exemplaires

LES USSES EN ACTIONS

LE CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES, CE SONT 55 ACTIONS AU SERVICE DES HOMMES, DE LA RIVIÈRE, DE SA FAUNE ET DE SA FLORE. DÉCOUVREZ LES PRINCIPALES INTERVENTIONS PROGRAMMÉES.

Entretien la rivière et ses berges

30 KM DE BERGES ENTRETENUS CHAQUE ANNÉE

Coupe sélective de la végétation et des arbres morts, plantation de nouvelles espèces locales adaptées à la proximité de l'eau, le SMECRU réalise des travaux d'entretien courant de la ripisylve, cette végétation qui borde les rivières. Il intervient également pour stabiliser les berges et retirer d'éventuels embâcles* gênant l'écoulement des eaux.

***Embâcle** Phénomène d'accumulation de matériaux emportés par le courant (végétation, rochers, bois, etc.) dans le lit d'un cours d'eau.

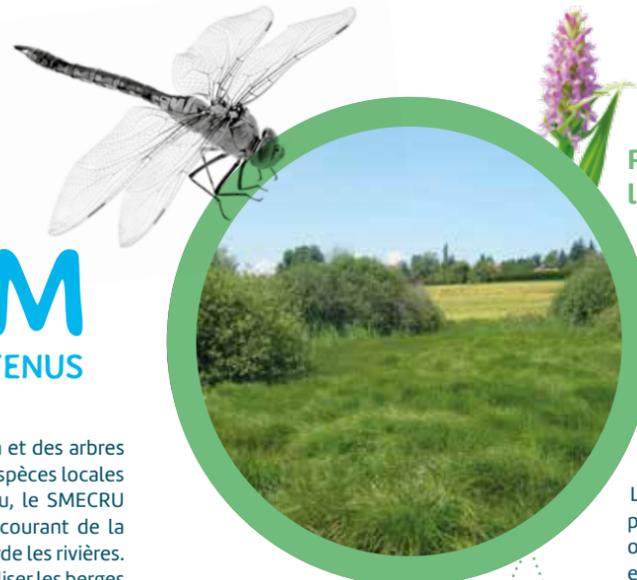
Lutter contre les invasives

Pour contenir certaines plantes, dites invasives, principalement la Renouée du Japon, le SMECRU agit sur les massifs à proximité immédiate des cours d'eau via différentes techniques : fauchage répétitif, arrachage et bâchage pour limiter la repousse, plantation d'espèces locales, comme le saule, pour mettre en place une concurrence... Le Syndicat de rivières accompagne également les communes dans leurs travaux de lutte et sensibilise les particuliers, pour que chacun agisse à son niveau.

« La Renouée est très difficile à éliminer car elle se reproduit rapidement, notamment par l'intermédiaire de ses racines ou de boutures de tiges. Notre priorité est d'éviter sa propagation. »

Matthieu CHABANON

Technicien de rivières du SMECRU



Protéger et valoriser les zones humides

Marais, tourbières, prairies humides... entre terre et eau, les zones humides accueillent de nombreuses espèces animales et végétales. Souvent menacées, elles jouent aussi un rôle essentiel pour la qualité des eaux. Ces espaces « tampon », qui fonctionnent un peu comme des éponges en stockant l'eau en période de pluie, permettent parallèlement de soutenir le débit des rivières en période de sécheresse. Le SMECRU a identifié 18 zones humides prioritaires, sur lesquelles seront menées des opérations de restauration et de valorisation, en lien avec les collectivités.

●● À Groisy, les élus réfléchissent à la manière d'optimiser la capacité de stockage du Marais de l'étang lors de fortes précipitations, le tout sans compromettre les autres fonctions assurées par cette zone humide (l'épuration de l'eau notamment).

Laisser les poissons circuler librement !

UNE VINGTAINÉ DE SEUILS* À CONTOURNER OU À RABOTER

Les poissons ont besoin de remonter la rivière, notamment pour se reproduire. Le SMECRU a identifié les principaux obstacles naturels ou artificiels à ces migrations saisonnières. Ceux-ci seront éliminés, par des travaux de mise à niveau ou par une déviation du cours d'eau, comme à Chosal (Cruseilles-Cercier).

Il s'agit également de s'assurer que les espèces aquatiques disposent d'une eau de qualité en quantité suffisante pour circuler et se développer.

***Seuil** Ouvrage entraînant un changement brutal de la hauteur du fond de la rivière, empêchant la continuité du cours d'eau et donc la circulation des poissons.

●● À Chosal, un bras secondaire au lit principal sera créé pour permettre aux poissons de remonter la rivière.

Partager la ressource

54 %

DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU SUR LE TERRITOIRE SONT DESTINÉS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES PARTICULIERS

Le territoire des Usse compte chaque année de nouveaux habitants, mais les volumes d'eau disponibles ne suivent pas la même tendance et des cours d'eau sont régulièrement à sec en été ! Pour préparer l'avenir, l'État, en concertation avec le SMECRU et les usagers de l'eau, construit un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui permettra d'identifier des solutions durables pour économiser l'eau, limiter les prélèvements et les répartir de façon équitable sur le territoire.

Permettre à la rivière de se déplacer

JUSQU'À 40 MÈTRES C'EST L'ESPACE DE LIBERTÉ IDÉAL POUR LA RIVIÈRE DES USSES

Un cours d'eau doit pouvoir se déplacer. Pour favoriser cette mobilité naturelle, le Contrat de rivières prévoit de conserver ou restaurer un espace de liberté de part et d'autre du lit. Des aménagements sont prévus à cet effet : retrait de la végétation faisant obstacle au passage de la rivière, terrassement... Des actions visent également à préserver ces espaces de toute construction (via les PLU notamment).

FOSSES SEPTIQUES : METTRE AUX NORMES VOS INSTALLATIONS

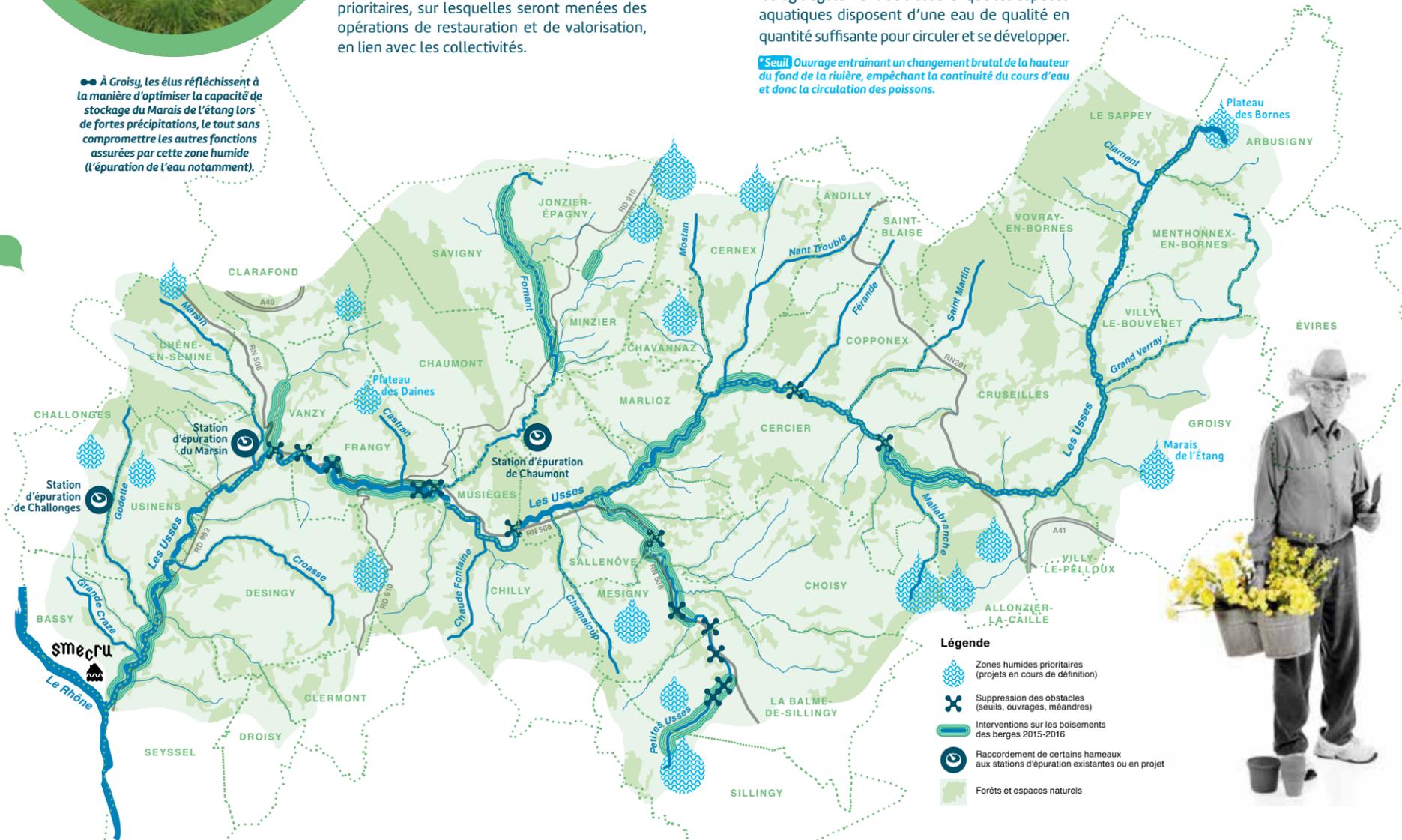
Sur les 6 000 installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire, 2 500 sont non conformes à la réglementation. Un risque important de pollution pour les eaux des Usse est identifié dans le Contrat de rivières ! Si leur mise aux normes obligatoire est à la charge des particuliers, le SMECRU peut vous orienter vers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont vous dépendez. Ce dernier vous accompagnera. Des aides financières sont notamment mobilisables et des opérations groupées parfois en projet.

Améliorer la qualité de l'eau

Pour lutter contre les pollutions, le Contrat de rivières prévoit de raccorder certains hameaux aux stations d'épuration existantes et d'aider à la mise aux normes des systèmes d'assainissement des particuliers.

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE !

La sensibilisation des agriculteurs pour limiter les produits phytosanitaires (pesticides et engrais chimiques) se poursuit également. Le SMECRU encourage aussi les habitants à utiliser des produits naturels pour jardiner et accompagne les communes souhaitant s'engager dans une démarche zéro pesticide.





Les essences locales et adaptées au cours d'eau sont privilégiées pour les nouvelles plantations. Le saule est ainsi particulièrement intéressant pour stabiliser les berges; l'aulne ou le frêne pour les zones un peu plus éloignées du cours d'eau.

LES BERGES DE LA RIVIÈRE, UN ESPACE À FAIRE VIVRE

L'entretien des ripisylves* incombe aux propriétaires riverains des cours d'eau. Face à un abandon de ce rôle largement constaté, le Contrat de rivières prévoit de gérer ces boisements. Objectifs : favoriser la biodiversité mais aussi stabiliser les berges pour éviter, par exemple, les glissements de terrain et limiter les risques d'inondation. →

Le Plan de Gestion des Berges et Bois morts (PGBB) élaboré dans le cadre du Contrat de rivières identifie ainsi les secteurs d'intervention prioritaires. En 5 ans, les 300 km de cours d'eau du bassin versant des Usse feront si besoin l'objet d'opérations courantes d'entretien.

« Un couvert végétal équilibré et en bonne santé est essentiel pour la qualité des milieux aquatiques et de l'eau. Il offre des caches et supports de ponte pour la faune, et l'ombrage permet de réduire le réchauffement de l'eau. »

Matthieu CHABANON
Technicien de rivières du SMECRU

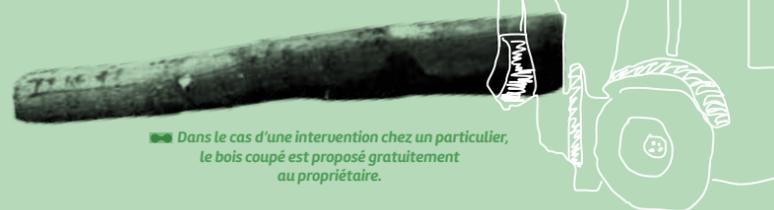
Des travailleurs en insertion

Pour assurer cet entretien courant, le SMECRU a missionné une équipe spécialisée en travaux forestiers. Sa mission : abattre les arbres morts ou trop vieux, couper certains troncs pour permettre à d'autres de grandir, planter de nouveaux spécimens quand la ripisylve est peu dense de façon à la rajeunir et diversifier les essences en présence. Le groupement Champ des Cimes et Espaces Montagnards a été choisi pour son expertise, mais aussi pour sa capacité à mobiliser du personnel en insertion pour près de 75% de son volume horaire (comme les travailleurs de la ferme de Chosal).

* Ripisylve : Il s'agit des formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau, dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

Appel à la vigilance

Des interventions ponctuelles pour retirer des obstacles à l'écoulement des eaux ou stabiliser une berge abîmée, par exemple après des crues, sont également possibles. Les riverains et promeneurs sont invités à surveiller l'état des berges et à prévenir le SMECRU s'ils constatent des dégâts, notamment suite à une crue.



Dans le cas d'une intervention chez un particulier, le bois coupé est proposé gratuitement au propriétaire.

LES BERGES DES USSES SONT MAJORITAIREMENT SITUÉES SUR DES TERRAINS PRIVÉS. UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PERMET AUX ÉQUIPES DU SMECRU D'INTERVENIR SUR CES ESPACES, APRÈS INFORMATION PRÉALABLE DES PROPRIÉTAIRES.



LA TRUITE FARIO : UNE ESPÈCE DE CHEZ NOUS

On trouve beaucoup de truites dans les Usse. Mais pas n'importe quelles truites : des farios sauvages de souche méditerranéenne. Appréciées des pêcheurs, ces espèces locales présentes naturellement sur le bassin versant des Usse sont menacées par les espèces d'élevage ou les espèces hybrides qui ont été introduites

par l'homme, notamment la fario atlantique. ❖

« La truite fario des Usse a besoin d'oxygène, d'eau froide, de caches et d'eau en quantité suffisante pour grandir et se reproduire normalement. Des progrès ont été faits en ce sens ces dernières années sur le territoire, mais il reste encore beaucoup de travail, en particulier pour répondre au problème de manque d'eau en période d'été. »

Laurent DUPARC
Président de l'association
La Truite du Val des Usse



Pour préserver la truite fario des Usse, il est conseillé aux amateurs de pêche de rendre ces spécimens à la rivière après capture.



LUTTER CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON

Chaque année, le constat est le même : la Renouée du Japon se propage. Introduite en France au milieu du 20^e siècle pour décorer nos jardins, utilisée également comme ornement dans les aquariums, cette plante est particulièrement présente sur le territoire des Usse. Sa pousse est beaucoup plus rapide et précoce que nos essences autochtones. Elle envahit nos berges et étouffe la flore locale : c'est la plante invasive la plus répandue sur le bassin versant. Chacun à son niveau peut contribuer à stopper sa propagation, alors aidez-nous ! ❖

Ast'Usse

- Ne pas planter de Renouée dans votre jardin et privilégier des espèces autochtones.
- Surveiller les plants éventuellement présents dans votre jardin, voire les arracher en prenant les précautions nécessaires (stockage des pieds arrachés dans des sacs jusqu'à dessèchement).
- Nettoyer tout équipement ou partie du corps ayant pu être en contact avec la Renouée, afin de ne pas transporter des morceaux de racines qui pourraient se propager.
- Ne pas vider son aquarium en milieu naturel.
- Aviser le SMECRU de la présence de nouvelles zones présentant de la Renouée si vous en repérez.

Comment la reconnaître ?

- Grandes feuilles caduques en forme de cœur
- Fleurs blanches minuscules, d'août à octobre, en grappes d'environ 10 cm
- Jusqu'à 3 mètres à taille adulte
 - Tiges creuses et rougeâtres





LES ÉLUS PLANCHENT SUR LA PROBLÉMATIQUE DU MANQUE D'EAU

Distribution d'eau potable, irrigation des terres agricoles, industrie... toutes ces activités nécessitent de prélever de l'eau. Les débits insuffisants de nos rivières en période estivale (juillet à septembre) et l'augmentation croissante de la population, ont conduit l'État à classer le bassin versant des Usse en « Zone de Répartition des Eaux » : cela signifie que la ressource en eau y est déficitaire et doit être protégée.

Un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est depuis en cours d'élaboration. Piloté par l'État, en concertation avec les usagers de l'eau locaux et le SMECRU, il doit poser les bases d'un nouveau mode de gestion, plus durable et équitable de l'eau sur notre territoire. ♥

Le PGRE sera validé par le Comité de Bassin des Usse en fin d'année 2015. Afin d'optimiser la concertation entre l'État et les élus locaux, le SMECRU a invité ces derniers (communes, communautés de communes et syndicats de gestion des eaux) à participer, le **9 septembre**, à un séminaire animé par un médiateur extérieur.

Cette journée permettra d'informer les élus sur l'état déficitaire de la ressource en eau sur notre bassin versant. Il s'agit aussi de conduire une réflexion commune sur les stratégies de développement à adopter pour construire notre territoire de manière durable.

EN BREF

Invasives : les communes entrent en œuvre

Face à la colonisation sans précédent de plantes invasives comme la Renouée du Japon et la Berce du Caucase, les communes passent à l'action. Le SMECRU encourage cette mobilisation en apportant son conseil technique et des aides financières à ces opérations, tout en alignant ses propres troupes sur les zones envahies à proximité de la rivière. L'an dernier, comme à Sallenôves et Contamine-Sarzin, plusieurs massifs de Renouée ont ainsi pu être traités.

Les Usse au programme de la rentrée

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la protection de la rivière, le SMECRU va organiser, en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement, des ateliers pédagogiques à destination des élèves du primaire. Les animations commenceront au cours l'année scolaire 2015/2016.

En mai dernier, une classe de 1^{re} du lycée agricole de Poisy (ISETA) a pour sa part bénéficié d'une visite guidée du bassin versant, accompagnée par la chargée de mission du SMECRU.



APPEL À VOLONTAIRES DISTRIBUEZ LES PROCHAINS PAPYR'USSE !

Vous voulez vous investir dans la protection des Usse ? Le SMECRU recherche des personnes volontaires au sein des 41 communes des Usse pour distribuer les prochains magazines dans les boîtes aux lettres des habitants proches de chez vous.

Si vous êtes intéressé(e), contactez la chargée de mission du SMECRU :

04 50 20 05 05

contact@rivieres-usses.com



LES USSE ET VOUS

Le SMECRU a besoin de vous ! Envoyez-nous vos photos, anecdotes, poèmes, récits... ils seront peut-être publiés sur le site du SMECRU ou dans nos prochaines publications.

contact@rivieres-usses.com